



Envoyez vos bulletins de paie auto-magiquement

La diffusion multicanale de vos bulletins de paie par courrier, email ou coffre-fort électronique, en moins de deux minutes.



La simplicité pour les entreprises

Gagnez du temps

- Envoyez vos bulletins de paie en moins de 2 minutes,
- Libérez vous du papier, immédiatement.

Faites des économies

- Profitez des économies naturelles de la dématérialisation des documents,
- Vous envoyez toujours des courriers ?
Bénéficiez des tarifs grands comptes dès la première enveloppe.

Offrez la liberté

- Vous proposez un ou plusieurs canaux de distribution des bulletins, la plateforme se charge d'envoyer les documents aux formats sélectionnés par vos collaborateurs.

Sauvez la planète

- En réduisant votre consommation de papier, agissez directement sur votre impact carbone.



La liberté pour les salariés

Prenez votre temps

- Votre employeur vous laisse le choix, vous ne vous sentez pas prêt, vous avez besoin de réfléchir ? Votre choix personnel est respecté et n'a aucun impact sur vos collègues ou sur l'organisation de votre entreprise.

Sentez-vous libre de changer d'avis

- Modifiez à tout moment votre choix de mode de remise de votre bulletins de paie.

Profitez des avantages du digital

- Coffre-fort électronique, procédures administratives simplifiées, archivage automatique à vie de vos bulletins de paie... Voici un extrait des nombreux services du digital offerts par votre entreprise.
- Plus de feuilles volantes, de classeurs... Vos documents sont en sécurité, disponibles à tout moment, dans un coffre-fort indépendant.

www.fci-diffusion.fr

30 rue Jacques SECRETIN - 59810 LESQUIN
Tél. 03 20 755 160 - contact@fcidiffu.fr

Une parfaite conformité légale

Respect du choix des collaborateurs

Article D3243-7* — Lorsqu'il décide de procéder à la remise du bulletin de paie sous forme électronique, l'employeur doit informer le salarié (...) de son droit de s'y opposer.

Avec FCI démat, offrez vous la possibilité de suggérer, sans imposer.

Conservation

Art. D. 3243-8*. — L'employeur arrête les conditions dans lesquelles il garantit la disponibilité pour le salarié du bulletin de paie émis sous forme électronique :

- soit pendant une durée de cinquante ans ;
- soit jusqu'à ce que le salarié ait atteint l'âge mentionné au dernier alinéa de l'article L. 1237-5 (NDLR : âge légal de la retraite), augmenté de six ans.

En optant pour le coffre-fort électronique Digiposte, bénéficiez de la conservation garantie 50 ans, certifiée par un acteur français institutionnel.

Conformité CPA

Art. R. 3243-9*. — Le service en ligne associé au compte personnel d'activité, mentionné au 2° du II de l'article L. 5151-6, permet au titulaire du compte de consulter tous ses bulletins de paie émis sous forme électronique. L'employeur ou le prestataire agissant pour son compte doit garantir l'accessibilité des bulletins de paie émis sous forme électronique par ce service en ligne.

Le coffre-fort Digiposte est compatible CPA depuis le premier jour.

*Extraits du Code du Travail

Un socle technologique performant

Une solution 100% SaaS

- Sans investissement logiciel et infrastructure.
- Mise en oeuvre en quelques heures.
- Données hébergées en France.
- Accessible 24/24, où que vous soyez.

Des services qui ont fait leurs preuves

- FCI démat vous permet d'accéder de façon simplifiée aux services du Groupe La Poste.

Maileva

Pour la rematérialisation de courrier tarif grand comptes dès le premier envoi.



Le coffre-fort numérique indépendant compatible Compte Personnel d'Activité.

Des fonctionnalités totalement adaptées

Distribution multicanale

- Choisissez les canaux de distribution que vous souhaitez proposer à vos collaborateurs : courrier, coffre-fort Digiposte, Email signé ? les trois ? un seul ? C'est vous qui décidez du niveau de liberté proposé à vos équipes.

Compatible tous formats de bulletins de Paie

- Indépendant de votre solution de paie.
- Déposez votre fichier PDF complet de bulletins en un clic.
- Reconnaissance automatique des zones matricule, adresse postale, email.

Plateforme de gestion des souhaits des collaborateurs

- Espace de choix proposé à vos collaborateurs, sécurisé par un mot de passe, disponible 24 / 7.
- Possibilité de changer d'avis à tout moment, sans impact pour le gestionnaire de paie.
- Customisation de l'espace de choix de vos collaborateurs à vos couleurs.

Ajout de pièces jointes

- Ajout de pièces jointes en lots, sur tous vos bulletins ou sur une sélection seulement (Compte rendu de CE, Détails de mutuelle, communiqués internes...).
- Ajout de pièces jointes en publipostage, selon la clé commune que vous aurez défini (relevés Pôle Emploi, plannings personnels, Relevés d'épargne salariale...).

Haute sécurité

- Accès sécurisé par mot de passe personnel (espace entreprise et espace salariés)
- URL dédiée.
- Récupération automatique des bulletins de paie envoyés. Aucune archivage des bulletins suite aux envois courrier et email, vous conservez vos données chez vous de façon habituelle.
- Conservation des données garantie 50 par Le Groupe La Poste pour les dépôts en coffre-fort électronique Digiposte.



Retrouvez les informations sur www.fci-diffusion.fr.

www.fci-diffusion.fr

30 rue Jacques SECRETIN - 59810 LESQUIN
Tél. 03 20 755 160 - contact@fcidiffu.fr